

**Compte rendu de la réunion restreinte avec les administrations clés sur la  
présentation du rapport d'évaluation des CDN dans six pays d'Afrique**



**20 novembre 2020, Brazzaville, République du Congo**

Lors de l'atelier de présentation de la note de contribution à la révision de la CDN tenu le 16 novembre 2020 à Brazzaville, il a été retenu le principe d'organisation d'une rencontre restreinte avec les administrations clés en vue de présenter et faire valider le rapport d'évaluation des contributions déterminées au niveau national (CDN) commandé par Fern. Ainsi, le 20 novembre 2020, dans la salle de réunion du Ministère de l'économie forestière, à Brazzaville, s'est tenue une visioconférence restreinte entre les administrations clés et Marine GAUTHIER, une consultante indépendante recrutée par Fern pour réaliser le rapport sur les CDN. Un seul point été inscrit à l'ordre du jour, celui de l'analyse du rapport d'évaluation des CDN de six (6) pays Africains avec un accent sur le cas spécifique de la République du Congo.

Prenant la parole pour présenter son rapport, Marine GAUTHIER a commencé par dresser le bilan du suivi des recommandations de 2018 du rapport sur les CDN et la gouvernance forestière publié par Fern. Elle a déclaré qu'il n'y avait pas eu d'améliorations et que les recommandations n'avaient pas été mises en œuvre. Pour ce qui est de la CDN soumise par la République du Congo en 2015, elle a souligné qu'il y a :

- Une faible coordination inter sectorielle, mais aussi des actions des bailleurs appuyant les mesures se rapportant à la CDN ;
- Une faible participation et inclusion des organisations de la société civile et des communautés locales et populations autochtones. ;
- L'absence de spécification sur les questions liées au genre ;
- Le volet forêt a été convenablement pris en compte.

Elle a évoqué les possibilités et opportunités d'amélioration notamment en ce qui concerne :

- La participation pour la société civile ;
- Le rôle des forêts dans les CDN ;
- L'intégration des questions de genre dans la CDN.

Elle a conclu en précisant les prochaines étapes notamment la consolidation du rapport et sa publication.

### **Commentaires des participations**

Sur la question de la non prise en compte de la participation et de la question du genre, dans son commentaire, Madame Nganongo Mpourou Gaëlle, Directrice de l'écologie et des ressources naturelles, Point focal de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques au Ministère de l'environnement a rassuré sur la prise en compte de cette problématique et de l'implication de la société civile dans le processus de révision de la CDN en cours. Elle a fait remarquer que la question sur le point de départ de l'évaluation des recommandations doit être compris entre 2018 à maintenant. Les recommandations parlent de la mise en œuvre, alors que la CDN n'a jamais été appliquée, a-t-elle fait remarquer.

M. Symphorien AZANTSA, le Facilitateur APV/FLEGT a quant à lui souligné que pour ce qui est de l'absence de mécanisme de suivi clair, il serait important que la consultante tire les leçons de l'observation indépendante (OI) FLEGT. Il a en outre recommandé de préciser dans le rapport que le nouveau code forestier a été publié en juillet 2020. La consultante

pourrait améliorer le document en l'enrichissant avec les propositions concrètes figurant dans le code forestier déjà adopté .

M. Marcel Koubemba, Point focal REDD+ au Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage a mentionné que le fonds d'adaptation subventionne le Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour l'appui dans le cadre de la CDN et les petits agriculteurs ainsi que le programme Adapt'Action. Il a en outre proposé d'ajouter le PAM et la Banque Mondiale parmi les bailleurs qui soutiennent les différents secteurs impliqués dans la CDN.

### **Autres commentaires :**

Les participants dans leur ensemble, ont fait remarquer que le tableau manquait de précision et qu'il était nécessaire de le contextualiser, en particulier la partie sur le Congo, en ajoutant des légendes sur la première colonne. Ils ont aussi souhaité que les intitulés des Ministères soient actualisés, que les ministères clés soient bien identifiés et les sources de données soient insérées dans la version finale. A la page 15, il est important de clarifier les éléments contenus dans le dernier paragraphe, notamment des sous-entendus dans la formulation du paragraphe.

Maixent Agnimbat a assuré la modération de, cette réunion qui a connu la participation des entités suivantes :

### **Administrations publiques**

#### **Ministère de l'économie forestière**

Nganongo Stéphane: Représentant de la Direction Générale de l'Economie Forestière

#### **Ministère du tourisme et de l'environnement**

Nganongo Mpourou Gaëlle, Directrice de l'écologie et des ressources naturelles, Point focal de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques au Ministère de l'environnement

#### **Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des populations autochtones**

Akanowémé Anicet : Représentant la Direction Générale de la promotion des populations autochtones

#### **Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche**

Koubemba Marcel : Point focal REDD+

### **Institutions internationales**

Symphorien AZANTSA, Facilitateur APV/FLEGT

### **Organisations de la société civile**

1. Maixent AGNIMBAT EMEKA, FGDH, facilitateur
2. Nina KIYINDOU YOMBO, OCDH, organisateur
3. Christian MOUNZEO, RPDH, organisateur

Fait à Brazzaville, le 10 décembre 2020

## Photos de la réunion



## Termes de référence de la réunion restreinte de présentation du rapport d'évaluation des CDN



Novembre 2020

### Contexte et justification

La communauté internationale dans son ensemble est consciente que les changements climatiques constituent une menace planétaire. Les Etats se sont engagés mettre en place des mécanismes adaptés en vue de réduire les émissions liées aux gaz à effet de serre et de réunir les conditions liées à l'adaptation en signant et ratifiant un certain nombre de textes pertinents dont la Convention cadre de Nations Unies sur les changements climatiques, le protocole de Kyoto et l'Accord de Paris de 2015 qui obligent les Etats membres à élaborer des Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Les CDN incarnent les efforts déployés par chaque pays pour réduire ses émissions nationales et s'adapter aux effets du changement climatique. L'Accord de Paris en son article 4, paragraphe 2, exige que chaque Etat partie établisse, communique et actualise les contributions déterminées au niveau national successives qu'elle prévoit de réaliser. Les Parties doivent également prendre des mesures internes pour l'atténuation en vue de réaliser les objectifs de ces contributions. Ainsi, la République du Congo, signataire de cet accord avait formulé ses CDN en 2015. Celles-ci étant révisables chaque cinq ans, la République du Congo a l'obligation d'en



Foreign, Commonwealth  
& Development Office



proposer des nouvelles aux Secrétariat de la Convention cadre de Nations Unies sur les changements climatiques en 2021. A travers on programme Forêt, Gouvernance, Marché et Climat (FGMC), le Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth (FCDO) du gouvernement britannique apporte un soutien aux organisations de la société civile afin que celles -ci puissent participer pleinement au processus de révision des CDN de leurs pays. C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent atelier de présentation du rapport d'évaluation indépendant des CDN et de la note de contribution des organisations de la société civile congolaise organisé par l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) en partenariat avec la Rencontre Pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) et le Forum pour la Gouvernance et les Droits Humains (FGDH) et avec l'appui technique de Fern.

## Objectifs

Le présent atelier vise l'objectif suivant :Présenter et faire valider le rapport d'évaluation des CDN et ses recommandations.

## Résultats attendus

Le rapport d'évaluation des CDN et ses recommandations est validé par les participants.

## Date et Lieu

20 novembre 2020, dans la salle de réunion du Ministère de l'économie forestière, Brazzaville, République du Congo.

## Participants

### Administrations publiques

#### Ministère de l'économie forestière

1. Adolph Ngassembu : Point focal APV/FLEGT
2. Bounda : Représentant de la Direction Générale de l'Economie Forestière

#### Ministère du tourisme et de l'environnement

1. Mpassi Moumpassi : Germain Roch Directeur Général du développement durable
2. Nganongo Mpourou : Point focal changements climatiques

#### Ministère des affaires foncières et du domaine public

IBOUANGA Timothée : Chef de service réseau géodésique

#### Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des populations autochtones

1. Akanowémé Anicet : Direction de la promotion des populations autochtones

#### 1. Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche



1. Koubemba Marcel : Point focal REDD+
2. Judith Youdi Malanda : Point focal APOI

## 2. Institutions internationales

1. Pongui Brice Sévérin (US Forest Services)
2. Lumière ISSANG (PNUD)
3. Symphorien AZANTSA (Facilité APV/FLEGT)

## 3. Organisations de la société civile

1. FGDH
2. OCDH
3. RPDH

<b>Programme</b>		
<b>Chronogramme</b>	<b>Moments</b>	<b>Intervenants</b>
	Facilitation	Maixent AGNIMBAT EMEKA
10h00	Arrivée et enregistrement des participants	
10h00 – 10h30	Présentation des résultats de l'étude sur l'évaluation des CDN	Marine GAUTHIER Consultante
10h30-12h30	Echanges et discussions sur le rapport d'évaluation des CDN - validation	Les participants
12h30 – 13h30	Mot de remerciement Collation et fin de l'atelier	Les participants

